

ATELIER 2A: LES RELATIONS ENTRE L'ONU ET LA SOCIÉTÉ CIVILE: TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Les représentants de la société civile, et en particulier les organisations non gouvernementales, occupent une place d'importance croissante sur la scène internationale. Ce rôle prépondérant devrait se manifester par une plus grande accessibilité aux différentes instances de l'ONU, et en particulier du Conseil de sécurité. Il semble cependant nécessaire de clarifier les objectifs, le rôle et les responsabilités des ONG, ainsi que d'établir des modalités de concertation entre les gouvernements, les représentants de la société civile et le Conseil de sécurité.

À partir de ce constat, les participants à l'atelier formulent les recommandations suivantes :

1. Consultation et coordination au Canada

Le gouvernement canadien doit mettre en place des mécanismes de consultation et de coordination des actions des acteurs de la société civile, ceci de façon à promouvoir l'insertion de ces derniers au sein du Conseil de sécurité. Ces mécanismes devraient prendre la forme permanente; les consultations devraient être menées sur une base régulière et non pas seulement en situation de crise. Des mécanismes de suivi devraient également être instaurés.

Le gouvernement devrait contribuer à faciliter la concertation entre les représentants de la société civile canadienne et ceux des autres États, notamment aux États-Unis. Cette concertation permettrait aux représentants de la société civile de mieux détecter les occasions qui leur sont offertes de se faire entendre, de faire valoir leur point de vue avec plus de vigueur et de faire évoluer les dossiers qu'ils défendent. Comme l'a démontré le «processus d'Ottawa» sur les mines antipersonnel, la formation de larges coalitions d'ONG demeurent une tâche difficile, mais parfois très rentable. Cette avenue mérite d'être explorée davantage et appliquée aux domaines d'action où la volonté des gouvernements semble parfois faire défaut.